



Travail en espace clos

Pourquoi suivre cette formation ?

En vertu du Règlement sur la santé et la sécurité du travail, «seuls les travailleurs ayant les connaissances, la formation ou l'expérience requises pour effectuer un travail dans un espace clos sont habilités à y effectuer un travail.» (art.298)

Objectifs d'apprentissage

- Connaître la définition d'un espace clos.
- Identifier les dangers et mettre en œuvre des mesures de prévention.
- Contrôler le milieu de travail avant et pendant les opérations.
- Surveiller le déroulement des opérations et élaborer une procédure de sauvetage.

Activités

- Formation théorique
- Présentation d'un détecteur de gaz
- Exercices pratiques
- Examen théorique

Contenu

- Définition d'un espace clos
- La réglementation
- Les dangers (atmosphère, substances toxiques, risques biologiques, mécaniques, électriques, ensevelissement et noyade, configuration des lieux)
- Les mesures de prévention (détecteur de gaz, relevés de concentration, ventilation, appareil de protection respiratoire, équipements de protection individuels ou collectifs, gestion de la circulation, travail à chaud, surveillance, sauvetage)
- Le permis d'entrée
- Modèle de procédure de travail
- La gestion du travail dans les espaces clos

Règlementation

Loi sur la santé et la sécurité du travail
Règlement sur la santé et la sécurité du travail
Norme CSA Z1006-10 Gestion du travail dans les espaces clos

Durée

Durée : 6 heures